

FICHES CONCOURS

DEMOGRAPHIE ET TERRITOIRES

www.pergama.fr

La ségrégation résidentielle

Août 2024



Le ghetto de Rome, Ettore Roesler Franz, XIXe siècle

Qu'est-ce que la ségrégation résidentielle ?

- La ségrégation résidentielle mesure **l'homogénéité ou l'hétérogénéité sociale ou ethnique de la répartition de la population dans l'espace urbain**. Son évolution révèle les choix ou les contraintes des populations, qu'elles soient aisées, modestes ou très modestes, le plus souvent en fonction du marché immobilier (offre et coût du logement). Elle peut également traduire l'effet de politiques publiques favorisant la « mixité sociale » ou d'autres décisions publiques qui, au contraire, l'affaiblissent.
- La notion pourrait être rapprochée des **inégalités territoriales**, dès lors que la population de certains territoires présente des caractéristiques qui l'homogénéisent socialement : ainsi, en 2021, dans les Hauts de France, l'on pourrait être tenté d'évoquer une ségrégation résidentielle dès lors que nombre d'indicateurs de la région (revenu médian disponible, taux de pauvreté, chômage, pourcentage de la population sans diplôme ou ne disposant que du brevet, pourcentage des cadres, pourcentage des ouvriers) témoignent d'une situation « typée ». Pour autant, l'on réserve le terme de ségrégation résidentielle aux **seuls territoires urbains**, souvent au niveau d'un quartier : la notion de ségrégation est liée à une homogénéité beaucoup plus « serrée » sur un territoire plus restreint. De fait, l'outil le plus utilisé pour la mesurer est l'indice de Theil, qui permet de comparer l'écart entre les revenus effectifs de la population des quartiers (en descendant à l'échelle de carreaux urbains de 200 mètres de côté) et ce qui serait une distribution égalitaire.

Cependant, certaines études sur la **répartition de la population dans des catégories de territoire plus larges**, urbain ou non urbain (cf. ci-dessous l'étude de France-Stratégie d'avril 2024 sur la répartition de la population entre les centres-villes, les banlieues et l'espace périurbain) évoquent cette « ségrégation nationale » : les catégories sociales sont sur ou sous-représentées dans certains types de territoires.

- **Les effets de la ségrégation résidentielle** sont peu discutés : elle accroît les inégalités entre collectivités et entre individus ; l'offre de services publics (mobilité, éducation, logement social, aide à la recherche d'emploi, voire soins) est d'inégale qualité selon les territoires ; enfin, dans des territoires « ségrégués », l'éloignement par rapport aux centres crée parfois des difficultés d'insertion.

Quelles données sur la ségrégation résidentielle et son évolution ?

- La comparaison de trois études récentes (celle de France Stratégie de juin 2020 *Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?*, celle d'Insee-Analyses de janvier 2023 *En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées par le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes* et celle de l'INED de décembre 2023 *Les environnements résidentiels des immigrés et de leurs descendants, évolutions et tendances* illustre **la difficulté à synthétiser le phénomène**, qui change de visage selon l'angle choisi.

- L'étude de France Stratégie de 2020 étudie l'évolution entre 1990 et 2015 de la **ségrégation des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants**, selon trois critères, par catégories socio-professionnelles (cadres et chefs d'entreprises / ouvriers et employés...), en fonction du niveau de vie et en fonction du statut migratoire. Elle conclut que l'indice de ségrégation¹ des cadres, plutôt élevé (31 %) est resté stable dans l'ensemble des 55 unités urbaines, sauf à Paris, où il a augmenté de 32 à 36 %, et que l'indice de ségrégation des ouvriers et employés, moins élevé (21%), reste stable partout dans la période sauf à Paris (il passe de 23 à 27 %).

Seconde conclusion, la ségrégation, quand elle est mesurée en fonction du revenu, en répartissant la population 5 % par 5 %, des plus modestes aux plus aisés, forme une courbe en U : elle touche surtout les groupes les plus modestes et les groupes les plus aisés, avec peu de différence selon la taille des unités urbaines, sauf à Paris, où elle est systématiquement plus prononcée (50 % pour les plus aisés).

Quand elle applique le critère de statut migratoire, l'étude montre que la concentration des immigrés a augmenté (du fait de leur augmentation dans la population) mais pas leur ségrégation, qui a baissé de 3 points.

Sur certains points, l'étude fait des choix de méthode critiquables qui conduisent à relativiser ses conclusions. C'est le cas quand elle agrège les données des unités urbaines : alors que les indices de ségrégation des ouvriers et employés comme ceux des cadres sont variables selon les unités urbaines, ici, au final, en additionnant le tout, l'étude met en avant leur stabilité d'ensemble.

¹ L'indice de ségrégation permet de juger dans quelle mesure un groupe est réparti de façon homogène entre les quartiers d'une unité urbaine. Cet indice évalue le pourcentage (entre 0 % et 100 %) des membres du groupe étudié qui devraient changer de quartier de résidence pour que le poids de ce groupe soit le même d'un quartier à l'autre. Plus il est élevé, plus la ségrégation est prononcée.

Son intérêt est toutefois de mettre en lumière la situation de Paris, ville où la ségrégation, déjà forte, s'accroît. De même, l'on retient la courbe en U qui montre l'ampleur de la ségrégation résidentielle aux deux extrémités de la répartition des revenus, la baisse enfin de la ségrégation des immigrés, notamment dans les endroits où elle était très forte.

▪ L'étude d'Insee-Analyses de 2023 quant à elle porte sur la seule ségrégation selon le revenu dans les principales villes de France (les 53 plus grandes, étudiées chacune par quartiers) et sur son évolution, dans la période 2004 -2019. Les conclusions sont très intéressantes, justement parce qu'elles mettent en lumière des différences fortes que l'étude précédente négligeait. Ses conclusions sont les suivantes :

- **La ségrégation résidentielle diffère nettement selon les villes** : parmi les grandes, Marseille et Paris connaissent une ségrégation forte, tandis que Lyon, Toulouse ou Montpellier sont plus homogènes. Il en est de même pour les petites villes, différentes les unes des autres. L'étude avance des pistes d'explication qu'il resterait à explorer : politique publique de transport ou de logement, localisation des emplois, marchés immobiliers... Ce sont les unités urbaines qui ont les écarts de revenus les plus marqués qui ont le degré de ségrégation le plus important ;
- Conclusion qui rejoint l'étude précédente de France-Stratégie, **la ségrégation spatiale touche surtout les deux extrêmes**, les plus modestes et les plus aisés ;
- Sur la période, **les disparités spatiales selon le revenu se sont accentuées** dans 30 des 50 villes étudiées et **réduites** dans 15. Mais partout, la part des quartiers où les 40 % les plus aisés sont surreprésentés a augmenté, tout comme celle des quartiers où les 40 % les plus modestes le sont. La ségrégation a augmenté également dans les quartiers de politique de la ville ;
- **La densité des quartiers n'est pas la même selon les revenus** : la moitié de la superficie des villes regroupe des quartiers où les 40 % les plus aisés sont surreprésentés ; 25 % regroupe les quartiers où les 40 % les plus modestes sont surreprésentés.

▪ Quant à l'enquête de l'INED sur l'environnement résidentiel des immigrés, elle ne mesure pas la ségrégation résidentielle proprement dite mais souligne la proportion croissante des immigrés, notamment d'origine non européenne, qui réside dans un quartier où la proportion d'immigrés est déjà forte : **la concentration résidentielle de la population immigrés** augmente, surtout pour les plus défavorisés d'entre eux.

Quelle répartition de la population au niveau des aires urbaines ?

▪ Complémentaire aux études sur la ségrégation résidentielle, une étude de France Stratégie publiée en 2024 (*Centre, banlieues, périphéries, quelle répartition des populations ?*) étudie **l'évolution de la répartition des populations**, entre 1968 et 2019, dans 50 « aires urbaines » qui regroupent au moins 200 000 habitants, en distinguant trois espaces résidentiels distincts, tels que les définit désormais la géographie territoriale des aires d'attraction des villes : la commune centre (la plus peuplée), les autres communes du pôle

urbain (correspondant à la banlieue du pôle), la couronne périurbaine (communes urbaines ou rurales situées dans la zone d'attraction du pôle, dont au moins 15 % de la population active travaillent dans le pôle urbain).

- De manière générale, **la part des cadres** est en moyenne plus élevée **dans la commune-centre** que dans les autres communes du pôle et plus élevée aussi dans ces communes que dans celles de la couronne périurbaine. C'est l'inverse pour les **ouvriers/employés, davantage présents** dans les autres communes du pôle et encore davantage **dans les communes périurbaines**. Ces constats sont très forts dans l'aire de Paris : ainsi, il existe dans cette aire une très forte proportion de cadres et de chefs d'entreprise dans la ville centre, nettement moins dans les autres communes du pôle, nettement moins encore dans la zone périurbaine tandis que l'inverse est constaté pour les populations d'ouvriers et employés. Pour l'ensemble des aires, ces deux constats restent vrais mais sont moins nets.
- Constat qui paraît contraire au précédent, s'agissant des **ménages très modestes** (premier décile de niveau de vie), ils sont, dans toutes les aires, plus présents dans la **ville centre** que dans les autres communes du pôle et plus présents dans celles-ci que dans la zone périurbaine, sauf à Paris où ils sont également répartis entre la ville-centre et les autres communes du pôle. Il en est de même des chômeurs et des immigrés, globalement plus présents dans les villes centres mais, à Paris, répartis entre les villes du pôle.
- **La répartition résidentielle a peu évolué** depuis 50 ans pour les catégories populaires prises dans leur ensemble, avec toutefois une hausse légère de leur surreprésentation en périphérie et une baisse légère dans les villes centres. Cependant, à Paris, ces catégories, réparties il y a 50 ans de manière homogène entre les trois espaces considérés, sont désormais beaucoup plus représentées en zone périurbaine.

Cette analyse d'ensemble se modifie toutefois **selon le statut migratoire de ces catégories** : dans toutes les aires, les catégories populaires non immigrées sont bien davantage allées dans le périurbain (le phénomène s'accroît à Paris) tandis que la surreprésentation des catégories populaires immigrées a augmenté dans les villes centres ou dans les autres communes du pôle urbain. La différence de localisation non immigrés/immigrés s'est donc accentuée.

Quant aux cadres, ils sont davantage **partis en périphérie** ce qui a quelque peu atténué leur concentration dans les villes centres, sauf à Paris, où elle s'est accentuée.

Ces données traduisent une répartition de la population dans trois espaces même s'il n'est pas possible, à cette échelle trop ample, de parler de ségrégation. Ainsi, qu'une part des cadres s'installe en périphérie dans les autres aires que celle de Paris ne dit rien de la ségrégation sociale qui peut exister entre les différentes zones du périurbain, certaines aisées et d'autres populaires.

Certaines données cependant laissent supposer une forte ségrégation : la très forte concentration des professions supérieures à Paris, la forte concentration des immigrés et des catégories pauvres dans les villes centres. Il est très probable en effet que ces catégories n'habitent pas les mêmes quartiers.

Des ghettos en France ?

- Les géographes et les historiens désignent sous le terme de ghetto **un quartier urbain** identifiable où sont regroupés les membres d'une communauté, **mis à l'écart de la ville**.

Sur le site « Hypergéo », le géographe Hervé Vieillard Baron soulignait en 2010 l'ambiguïté du terme, associé historiquement à la relégation ethnique (celle des juifs), avec une signification aujourd'hui géographique (le quartier est « fermé ») et sociologique : le ghetto évoque la marginalisation d'un groupe, voire son exclusion, mais aussi l'inverse, une communauté qui se replie sur elle-même.

- Aujourd'hui, le langage courant désigne par « ghettos » **les quartiers où se concentrent des populations immigrées et pauvres** et qui sont marqués par l'insécurité et la délinquance, les violences urbaines et les trafics. Dans un article de 2008², le politologue Jeremy Robine relate l'histoire de ces quartiers ghettos : il rappelle la constitution des grands ensembles, construits dans les années 50 pour sortir des bidonvilles ou de l'habitat vétuste les travailleurs modestes ou pauvres, puis les conséquences de cet urbanisme qui concentre délinquance, absence de vie sociale, enclavement par rapport à la « vraie ville ». Est venue ensuite s'ajouter une crise économique qui va toucher les familles les moins armées et les plus discriminées. La fuite progressive des « blancs » parachève la ghettoïsation, sans grande résistance : les organismes d'habitat social préfèrent regrouper des populations « à problèmes » qui au demeurant ne peuvent supporter des loyers élevés.

- Il y a toutefois **débat sur l'utilisation du terme ghetto**.

Certes, les caractéristiques des quartiers prioritaires (QP) de la politique de la ville inclinent à retenir cette qualification.

D'une part, les chiffres clefs fournis par l'Observatoire de la politique de la ville (ONPV) témoignent, en 2023, de la concentration d'une population très défavorisée. Ainsi le taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires est de 43 % (contre 14,4 % au niveau national), Le taux de bénéficiaires du RSA est de 25 %, soit le double du niveau national, le taux de chômage (plus de 18 %) dépasse quant à lui le double du niveau national (7,5 %). 68 % des habitants des quartiers prioritaires sont des ouvriers et employés (contre 39 % pour la France entière). Les quartiers prioritaires regroupent 7 % de la population mais 23 % des populations immigrées et 20 % des descendants de deux parents immigrés. En moyenne, la population des QP est composée à 28 % d'immigrés.

Par ailleurs, les indicateurs concernant ces quartiers prioritaires témoignent de leur absence d'attractivité. Selon le rapport 2019 de l'ONPV, « les habitants de QPV sont moins satisfaits de leur cadre de vie que les habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes. 42% d'entre eux jugent que leur quartier n'est pas sûr et seuls 24 % le trouvent tout à fait agréable à vivre alors que cette proportion s'élève à 58 % dans les autres quartiers. Les habitants sont aussi plus concernés par les nuisances liées à la vente ou à la consommation de drogues dans le quartier. Les préoccupations des habitants des QPV concernant leur quartier sont, par conséquent, davantage que pour les habitants des autres quartiers des unités urbaines

² Des ghettos dans la Nation, Jeremy Robine, La Découverte, revue Hérodote, 2008

englobantes, la délinquance (55 % contre 23 %), le bruit (50 % contre 27 %) et l'environnement dégradé, mal entretenu ou sale (46 % contre 20 %).

Dans un *Guide sur la sécurité dans la politique de la ville*, l'Agence nationale de la cohésion des territoires notait que la délinquance enregistrée était plus forte qu'ailleurs, tout comme le sentiment d'insécurité.

- Cependant, l'emploi du terme de ghettos pour décrire les quartiers prioritaires peut sembler **excessivement péjoratif**.

Il est à l'évidence inapproprié si l'on évoque les ghettos noirs d'Afrique du sud ou les quartiers de certaines villes américaines des années 60 : la comparaison n'est tenable ni en termes d'homogénéité ethnique ni en termes de déshérence urbaine et de niveau de pauvreté.

Dans les zones les plus précarisées, le pourcentage moyen de population immigrée dans les quartiers prioritaires n'est que 25 % à 30 % environ. Il faut ajouter les enfants d'immigrés pour que la population dite « non majoritaire » dépasse parfois 50 %. Il est difficile alors de parler de ghettos (qui évoque la ségrégation ethnique) dès lors qu'il y a mélange. Nombre d'études par ailleurs montrent le désir d'intégration des populations immigrées, le partage de certaines valeurs avec la population majoritaire et l'indéniable ascension sociale et de diplômes des descendants, ce qui casse l'idée du ghetto. Les immigrés et leurs enfants se rapprochent des autres Français, se mélangent, adoptant d'ailleurs les mêmes modes de vie et habitudes de consommation.

Par ailleurs, la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires existe : elle est du même ordre qu'ailleurs, voire un peu supérieure. Il est vrai toutefois que, compte tenu de la part de déménagements à l'intérieur du quartier prioritaire ou pour un autre de ces quartiers, selon l'Insee, la moitié des habitants qui ont résidé au moins un an dans les quartiers prioritaires entre 2011 et 2020 y a habité tout au long de la période. Par ailleurs les sortants des quartiers prioritaires ont un revenu plus important que le reste des habitants et, en particulier, que les entrants : le quartier prioritaire est donc en partie une nasse (on y reste longtemps), en partie un sas (on en sort quand la situation s'améliore) mais un sas où une population déshéritée remplace des partants mieux lotis.

Surtout, le terme de ghettos évoque soit une politique publique délibérée, soit au moins une tolérance, un laisser-faire : or, en France, l'État est présent, même s'il l'est insuffisamment, et il prétend lutter contre la concentration des pauvretés, même si l'on peut douter de l'efficacité des moyens utilisés (cf. ci-dessous).

- Pour autant, dans les années 2000, le sociologue D Lapeyronnie a repris le terme de ghetto³. Son ouvrage évoque en effet une réalité rarement évoquée, celle du **racisme**. C'est le racisme - pas seulement les « discriminations » - qui conduit, par souci de dignité, les habitants immigrés à adopter des conduites sociales « à part », avec un retour à des formes traditionnelles de relations familiales. Ils ne parviennent pas à concilier leur adhésion au pays d'accueil et leur sentiment d'être des citoyens de seconde zone, aux prises avec une hostilité

³ « Ghetto urbain, ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui », Didier Lapeyronnie, Robert Laffont 2008.

extérieure qui les stigmatise comme pauvres, délinquants, asociaux, incapables d'éduquer leurs enfants, sans respect des femmes et de leurs droits. D'où l'hostilité envers la police et les institutions, l'antisémitisme, la légitimation de conduites répréhensibles.

Le quartier devient alors, selon les termes de Lapeyronnie, « cage et cocon », un refuge où l'on étouffe mais dont on se réclame. Ce serait donc la prégnance du racisme qui ferait le ghetto et qui serait responsable de la montée de l'Islam, que Jacques Donzelot situe après les émeutes de 2005.

Une des plus graves conséquences de la ségrégation résidentielle : la perte de chance dans le domaine scolaire

- **La ségrégation scolaire** est forte en France, même si, comme le note un document de travail du Conseil d'évaluation de l'école *Ségrégation sociale en milieu scolaire, appréhender ses causes et déterminer ses effets, novembre 2023*, sa mesure d'ensemble pose des difficultés méthodologiques entre ségrégation sociale, académique et ethnique, notions corrélées mais différentes.

Si l'on retient l'exemple des collèges étudié par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Éducation nationale en juillet 2023, La proportion d'élèves issus de milieu défavorisé varie de 11,9 % dans les 10 % des collèges les plus « favorisés » à 58,8 dans les 10 % d'établissements les plus défavorisés. Pour les enfants de milieu favorisé, le pourcentage varie de 7,1 à 46,8. Encore faudrait-il distinguer secteur public et secteur privé : le privé accueille de 4 à 66 % d'élèves défavorisés et de 13 à 66 % d'élèves favorisés selon les lieux. Comme l'indique Insee-Analyses en septembre 2018, la ségrégation sociale au collège, qui est patente, est le reflet de la ségrégation résidentielle, mais nettement amplifié par le choix des familles, qui préfèrent l'enseignement privé pour éviter la mixité.

- **Les effets de cette ségrégation** font consensus : la note citée ci-dessus du Conseil d'évaluation de l'école, qui recense les études menées sur ce sujet, indique qu'elle est source d'inégalités dans les ressources éducatives dont bénéficient les différents élèves, notamment en terme de profil des enseignants ; de plus, la ségrégation influence les performances et les trajectoires scolaires des élèves les plus défavorisés et les moins performants, qui s'améliorent lorsque la mixité sociale est meilleure, moins à cause de l'influence directe des « pairs » (les autres élèves) qu'à cause de facteurs institutionnels (taux d'encadrement, effet enseignant). L'attractivité est, de fait, meilleure pour les enseignants quand la ségrégation s'atténue.

Quels effets des politiques publiques censées limiter la ségrégation résidentielle ?

- Les politiques publiques ont mis en place des **outils pour lutter contre la ségrégation résidentielle**. Les principaux sont la loi Solidarités et renouvellement urbains (loi SRU) de décembre 2000, qui, dans son article 55, oblige les communes d'une certaine taille appartenant à une agglomération à se doter de 20 à 25 % de logements sociaux, à peine de mettre en œuvre un plan de rattrapage si le quota n'est pas atteint, voire de subir une pénalisation financière. Certaines communes ont longuement résisté : 54 % des 2143 communes soumises à cette obligation restent « déficitaires » en 2023. L'ambition de mixité sociale était certes quelque peu naïve, supposant que la proximité entre catégories suffit à

rétablir des interactions sociales. Mais le but était aussi d'éviter de concentrer les logements sociaux sur certaines communes, où leur taux atteignent 60 ou 70 % des logements.

Une étude de France Stratégie de février 2021 (*La meilleure répartition des logements sociaux a-t-elle fait progresser la mixité sociale ?*) acte d'abord d'une répartition plus équilibrée sur le territoire des logements sociaux mais note aussi une stabilité globale de la répartition des ménages les plus modestes entre 2012 et 2018 (il n'existe pas de données antérieures).

L'explication avancée est simple : dans les quartiers aisés, la population qui accède aux logements sociaux est plus aisée que dans les quartiers plus populaires, soit du fait que les logements construits sont dans le « haut de gamme des logements sociaux », avec des loyers supérieurs, soit (cette explication est mise en avant) du fait des procédures d'attribution qui favorisent certains demandeurs au détriment des plus pauvres. Dans un article de *La gazette des communes*, le sociologue T. Kirszbaum valide ces conclusions : avant la loi Duflot du 18 janvier 2013 qui, pour respecter les quotas SRU, impose un plafond de 30% de logements PLS (les logements sociaux les plus chers) et un seuil minimum de 30% de PLAI (les logements sociaux destinés aux plus modestes), nombre de communes ont systématiquement privilégié les PLS pour remplir leur quota. En outre, les procédures d'attribution ont joué le rôle de « barrages filtrants » contre les populations pauvres. Si l'on voulait que la loi contribue à la déségrégation, il faudrait que l'État soit beaucoup plus strict sur le respect des priorités d'attribution.

- S'agissant de **la politique de la ville et plus précisément du PNRU, plan national de rénovation urbaine** qui a eu explicitement pour objectif, dès 2003, d'améliorer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le bilan n'est guère meilleur.

Une note de France Stratégie de février 2024 *Quinze ans de PNRU : quels effets sur la mixité sociale ?* indique que le PNRU a eu un impact mais dans les seuls quartiers (un quart des quartiers concernés) où les démolitions de logements sociaux qui accueillait des populations pauvres ont été très importantes.

Dans ces quartiers, les démolitions ont, sur 15 ans, réduit de 6 points la part des logements sociaux et de 5 points la part de la population relevant du premier décile de revenus. Toutefois, ce bilan apparaît davantage comme une « dépaupérisation » du quartier que comme une réussite en matière de mixité : la baisse des habitants du premier décile a été surtout compensée par des habitants du deuxième décile, moins par des habitants relevant des déciles suivants. Par ailleurs, la nette baisse des habitants du premier décile cache des évolutions diverses : si les nouveaux logements sociaux construits ont accueilli nettement moins d'habitants pauvres, les logements sociaux non démolis du quartier en ont accueilli un peu plus, de même que les nouveaux logements construits du secteur privé. Tous les pauvres ne sont pas partis...et les classes moyennes ne sont guère venues.

- Enfin dans le domaine scolaire, les objectifs de la **politique d'Éducation prioritaire**, dont les bilans sont au demeurant sombres, n'intègrent pas d'objectifs de lutte contre la ségrégation résidentielle et la politique suivie depuis 2017 en ce domaine (le dédoublement des petites classes) montre que cette lutte n'est pas une priorité. Pourtant, des expérimentations ont été lancées dans la décennie 2010, notamment à Paris et à Toulouse, en créant des « secteurs multi-collèges » dans lesquels les règles d'affectation sont modifiées

pour mieux équilibrer le recrutement. A Paris, un bilan publié en 2023 montre qu'à défaut d'améliorer les performances scolaires des collégiens défavorisés, le bien-être des élèves s'était amélioré. En 2021, de même, l'affectation dans les lycées parisiens a obéi à des règles qui ont fait chuter les indices de ségrégation constatés.

Cependant, ces expérimentations ne reflètent pas les priorités de l'Éducation nationale ni celles du pouvoir : le montre l'échec humiliant, en 2023, du plan du ministre de l'Éducation Pap Ndiaye en faveur d'une meilleure mixité sociale, qui devait imposer des objectifs aux deux secteurs d'enseignement, privé et public, mais dont l'Élysée a obtenu l'abandon.

Dès lors, dans l'Éducation nationale comme dans le domaine du logement, les velléités de meilleure répartition sociale de la population se heurtent à la force des tendances spontanées des classes sociales moyennes ou supérieures : éviter à tout prix de vivre avec la classe sociale qui leur est inférieure, tendance que reflètent parfaitement les marchés immobiliers. En France, la ségrégation résidentielle est forte et peut-être certaines politiques locales parviennent-elles à l'atténuer. En tout état de cause, au niveau national, les politiques qui se réclamaient de la mixité sociale n'ont pas été efficaces.